



Le Comité 63 est heureux de vous inviter au :

Championnat Départemental ADULTES 2022 / 2023

SIMPLE

Le samedi 5 novembre 2022

Au gymnase Aimé CESAIRE avenue Averroes 63200 RIOM

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, **classés au maximum N1 en simple.**

Cette compétition décernera les titres de champions et vice-champions du Puy-de-Dôme

-----Inscriptions-----

Les tableaux seront constitués de la manière suivante :

100 joueurs maximum

Tableaux adultes répartis par niveau au CPPH entre 4 et 12 joueurs

Tarifs d'inscription : **8 €** par joueur.

Une facture sera envoyée au club à l'issue du championnat.

Inscriptions à faire directement sur badnet, jusqu'au
Jeudi 27 octobre 2022 à 23h.

Référent inscriptions : Judicaël RELIER : jrellier@badauvergne.org 06.13.48.40.23

-----Accueil-----

Une buvette bien garnie sera à votre disposition.

Règlement Championnat Départemental Adultes Simple

Samedi 5 Novembre 2022

RIOM

- 1- Le juge arbitre principal du tournoi sera Maryvonne GIRARDIN
- 2- Le référent GEO sera Judicaël RELIER
- 3- L'organisateur de la compétition est le Comité Départemental du Puy de Dôme.
- 4- Le tournoi est déclaré sous le numéro : 2201897
- 5- La compétition aura lieu au gymnase CESAIRE à RIOM, accueilli par le RBC
- 6- Les règles du jeu en vigueur sont celles éditées par la FFBAD.
- 7- Le logiciel badnet sera utilisé pour la gestion du tournoi.
- 8- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans jusqu'à N1 maximum.
- 9- Les joueurs seront pris au CPPH du jeudi 27 octobre 2022.
- 10- Les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe ou en poule unique.
- 11- Les tableaux seront constitués de 4 à 12 joueurs au CPPH de façon la plus homogène possible.
- 12- La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 27 octobre 2022 à 23h**.
- 13- Le tirage au sort aura lieu le vendredi 28 octobre 2022.
- 14- Le montant des engagements est de : **8 euros**
- 15- Après la date limite des inscriptions, en cas de forfait le joueur devra justifier son absence à l'adresse suivante sophie.bluy@badminton-aura.org.
- 16- Les volants officiels seront les RSL grade 3.
- 17- En cas de litige sur le choix des volants, les joueurs devront utiliser les volants officiels du championnat, proposés sur place par le comité départemental. Les volants sont à la charge des joueurs.
- 18- Les matchs de poules et les phases finales pourront être arbitrés.
- 19- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 20- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match. Ce temps comprend le temps de test des volants.
- 21- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 22- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 23- Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 24- Un joueur mineur devra être accompagné par un adulte. Si cet adulte n'est pas un des parents, il devra être muni d'une autorisation parentale.
- 25- Le club accueillant décline toute responsabilité en cas de vol.
- 26- Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.